

Sous réserve de son approbation définitive par la prochaine réunion du Comité Sociale et Economique

ETAIENT PRESENTS :

Président de l'ASEA : Mr OLIVIER J.

Représentants l'employeur : Mrs FOUGEROUSE JC.
CHAVANES E.

Titulaires salariés:

Mmes VISSAC.C
FARGIER.MC
LORIEUX B.
DELPIC J.
PEZEROVIC S.

Mrs LEYDIER S.
MALHOMME P.
REMOND F.
COUSTON O.

Suppléants salariés : Mmes AURAND C
DUGUA C.

Titulaire cadre : Mme GELLET MARTNOL C.

Titulaire suppléant : Mr MARION J.

Représentantes syndicales : Mmes VISSAC C. (CGT)
DELPIC J. (FO)

Excusés : Mr BONNEFILLE D.

Directrices invitées : Mmes CHACORNAC.D
MALOSSE L.

Directeurs invités : Mrs BOIZOT M.
HABOUZIT P.

Ordre du jour : Mesures COVID 19

J. OLIVIER reprecise le contexte et les mesures nationales.

E. CHAVANES remercient les membres du CSE ainsi que les directeurs qui ont pu se rendre disponible pour cette réunion extraordinaire.

Il est difficile d'avoir une vision globale des mesures à prendre car la situation et les mesures changent d'heures en heures.

En ce qui concerne le pôle protection de l'enfance il y a un manque d'infos important. La volonté de l'ASEA est de ne pas pénaliser les salariés qui sur le pôle protection de l'enfance seront mis à contribution.

Le siège est fermé à compter de ce soir. Personnel en situation de télétravail.

Le télétravail va être mis en place quand cela est possible.

PÔLE PRECARITE INSERTION : P. HABOUZIT

La situation est un peu inhabituelle, la réponse au 115, l'hébergement d'urgence, la prise en charge des violences conjugales seront maintenues. La durée de l'hébergement d'urgence est rallongée.

En ce qui concerne l'hébergement insertion, un contact téléphonique quotidien sera mis en place. Il y aura des permanences sur place plus du télétravail, avec une mutualisation des moyens.

L'activité est réduite au minimum.

Augmentation du temps d'intervention du médecin.

PÔLE HANDICAP ENFANT :

Préconisation de l'ARS : obligation de continuité de la prise en charge. Le site est fermé à partir de demain.

Le télétravail est mis en place pour les éducateurs, SESSAD compris. Les éducateurs téléphoneront dans les familles tous les deux jours pour les situations non complexes et tous les jours pour les cas plus difficiles.

Les enseignants pour la transmission du travail scolaire.

Mise à disposition des personnels sur les pôles qui en auront besoin.

Les bâtiments sont nettoyés car ils peuvent devenir des locaux réquisitionnés par l'hôpital pour l'accueil de malades.

Redistribution de masques et de gants sur les autres pôles.

Il faut mettre en place un hébergement d'urgence en cas de besoin.

PÔLE HANDICAP ADULTE :

Un des bâtiments va servir de lieu d'isolement pour des cas de COVID 19 si besoin.

L'ESAT MEYMAC : fermeture totale

Boulangerie : production réduite. Blanchisserie : maintien d'une activité minimum pour les besoins de deux EPADH, et du FAM. Ce sera seulement le personnel encadrant qui y travaillera.

Maintien du lien avec les travailleurs externes par téléphone.

Il reste 15 résidents sur les foyers d'hébergements et de vie.

Là encore mobilisation des moyens et renforcement des équipes. Le personnel administratif est en télétravail.

J DELPIC : FAM Après, " j'ai demandé que Monsieur Boizot me confirme que toutes les heures complémentaires et supplémentaires pendant la période de réorganisation à 7 jours sur 7 seront payées, ce qu'il a confirmé en disant " les heures en plus ont toujours été payées au FAM Après et cela va continuer."

Le foyer d'accueil de jour est fermé.

Pour le service en milieu ouvert généralisation du télétravail. En ce qui concerne le SAMSAH, une situation demande à ce que des visites se fassent à domicile en appliquant les gestes barrière.

CAP EMPLOI : Fermeture du service. Télétravail pour l'ensemble du personnel.

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE :

Mis en place du télétravail pour l'ensemble du personnel de l'AEMO. Il y aura une permanence sur site tous les jours avec une secrétaire et un cadre. Maintien d'une réunion de travail courte une fois par semaine pour le suivi des dossiers.

Identique pour le SAE : télétravail avec mise en place d'une réunion par semaine, présence d'un cadre.

Pour les MECS : pour les situations les moins complexes, les adolescents pourront rester dans leur famille. On réduit ainsi les effectifs pratiquement de moitié.

Maintien de tous les groupes de vie ouverts en service minimum.

Il y aura une prime exceptionnelle pour les éducateurs d'internat et DAMIE.

SAJ : maintien de l'atelier mécanique pour la maintenance des véhicules

Maintien de l'atelier multi travaux

Maintien de l'éduc sportif et de l'atelier cuisine qui pourront proposer des activités en soutien pour les enfants des Mauves par exemple.

Le coordinateur rejoindra l'équipe multi travaux sur le chantier du nouveau SAJ.

DAMIE : service continu pour l'internat.

En ce qui concerne les jeunes accueillis en milieu ouvert. Ils auront une visite deux fois /semaine avec les gestes barrières afin de vérifier leur état de santé.

L'infirmier est à la disposition du pôle protection de l'enfance pour le suivi médical.

Plus de réunion d'équipe pour la MECS et le DAMIE.

E.CHAVANES répète que les salaires ne seront pas impactés par le télétravail

COVID 19 : suspicion d'un cas à l'ESAT : mise en isolement dès les 1ers signes désinfection des locaux. Résultat du test cet après midi.

Suspicion d'un cas au FAM : test négatif.

ECHAVANES porte à l'avis des membres du CSE, le fait que les délais de prévenance des salariés soient raccourcis en cas d'urgence pendant la situation de crise due au covid 19.

A la majorité les membres du CSE sont d'accords pour que les délais soient raccourcis, J.DELPIC est d'accord mais émet une réserve. "Afin de protéger les salariés qui se retrouverais devant une situation personnel qui les empêcheraient de répondre favorablement à la demande de l'employeur. Je demande que soient prises en compte les situations personnelles des salariés."

La décision de mettre les salariés du milieu ouvert en télétravail est acceptée, tout en gardant à l'esprit le dispositif gouvernemental sur les arrêts de travail.

Nous prenons la décision de diffuser le compte rendu de cette réunion, sur AGORA et sur le site de l'ASEA 43, afin que tous les salariés soient au courant de ces évolutions. Il est demandé d'autre part, que chaque salarié reçoive une information individuelle de la part de leur direction respective.

Comité Social et Economique Procès-verbal
Réunion du 16 MARS 2020 Approuvé le : 14 AVRIL 2020
Nombre de pages : 5 Documents mis en annexe :

	Rédacteur	Approbateur	Approbateur
Nom	Corinne VISSAC	Corinne VISSAC	JC.FOUGEROUSE
Fonction	Secrétaire	Secrétaire	Vice-Président
Visa	VISSAC	VISSAC	Par délégation JC FOUGEROUSE

Destinataires		Pour information	Pour approbation
Noms	Fonction	Date de l'envoi du cpte	
OLIVIER J	Président		
FOUGEROUSE JC	VicePrésident		
CHAVANES E.	Directeur		
VISSAC C	Secrétaire	VISSAC	VISSAC
LORIEUX B	Secrétaire Ad		
MALHOMME P	Trésorier		
COUSTON O	Trésorier Ad		
FARGIER MC	Titulaire		
LEYDIER S	Titulaire		
DELPIC J	Titulaire		
PEZEROVIC S	Titulaire		
BONNEFILLE D	Titulaire		
GELLET MARTINOL C	Titulaire Cadre		
MARION J	Suppléant cadre		
DUGUA C	Suppléante		
AURAND C	Représentante de proxi.		
Etablissements	Pour diffusion		

